

*Mairie de Cempuis*

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026**

Date de la convocation : 17 mars 2026

Présents : HENON Jonathan, DELARUE Cécile, VAQUEZ Vincent, DULONG Frédéric, POULET Colette, PRANDI Clémence, TEGGIN Sandrine, MAHIEUX Cédric, LEROUX Jérôme, MARTIN Patrick

Absente : BONGIOVANNI Laura donne procuration à HENON Jonathan

Secrétaire de séance : TEGGIN Sandrine

Début de séance : 10h00

### ➤ **Election du Maire**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Houbigand, maire sortant qui demande à Madame POULET Collette, doyenne d'âge de l'assemblée, de procéder à l'élection du nouveau Maire.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Nuls : 3

Blancs : 0

Exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Jonathan Hénon : 8

Jonathan Hénon ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### ➤ **Nombre d'adjoints**

Après la présentation générale faite par le nouveau Maire élu, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la création de deux postes d'adjoints.

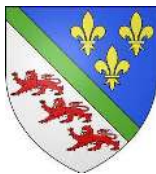
### ➤ **Election des adjoints**

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins de liste paritaire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, une liste est déclarée :

**Madame Cécile DELARUE**

**Monsieur Vincent VAQUEZ**



## *Mairie de Cempuis*

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs : 0

- bulletins nuls : 5

- suffrages exprimés : 6

- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

Liste menée par Cécile DELARUE : 6 voix

**La liste menée par Madame Cécile DELARUE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue.**

### ➤ **Lecture de la charte de l' élu**

La lecture de la Charte de l' élu local a été lue par Monsieur le Maire et un exemplaire de la charte a été distribué à chaque conseiller municipal.

Fin de séance 10h45